

PREFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS (PDA) DES MONUMENTS HISTORIQUES (MH)**  
**RAPPORT DE PRÉSENTATION**

**Croix de chemin**

4 route de Vernaison  
69 100 IRIGNY

Classée au titre des MH par arrêté du 22 juin 1928



**Villa et jardin Bagatelle**

70 rue des Sélettes et 56 côte Carmagnac  
69 100 IRIGNY

Eléments inscrits au titre des MH par arrêté du 6 novembre 2009 :  
façades et toitures des trois bâtiments de commun à l'exclusion du  
préfabriqué occupant le milieu du bâtiment est – jardin en totalité –  
sol des parcelles AY 12 à 16, 18, 19



1) Localisation

La croix de chemin est située sur les parcelles du domaine de la Rochette, au carrefour de la départementale et de l'avenue Charles de Gaulle. La villa et le jardin Bagatelle se trouvent de l'autre côté de la même avenue, au carrefour également. Les deux monuments surplombent légèrement le Rhône.

2) Historique et description

**La croix de chemin**, qui date probablement du XIV<sup>e</sup> siècle, est connue comme étant une des plus anciennes du département. Jusqu'en 1664, elle a été le but des processions de Pâques, de l'Ascension et de la fête du Très Saint Sacrement. La chapelle construite au bas du chemin des Sélettes a ensuite été préférée à la croix, du fait de la difficulté de traverser le ruisseau de Vernières.

La croix présente une Vierge à l'enfant debout, et est décorée de feuilles sur ses bras. Le fut circulaire portant la croix est fait d'une seule pierre. Le socle, qui porte l'ensemble, est un monolithe surmontant une base maçonnée en moellons tout-venant.

**La villa Bagatelle**, dessinée par l'architecte P. Curieux, a été construite entre 1899 et 1901. Elle est organisée selon un plan rigoureux, et présente des façades ornées. Bâtie en

pierre, le brisis de la toiture est constitué d'ardoises et le terrasson est fait de tuiles mécaniques. L'intérieur oscille entre le style Art Nouveau et orientaliste avec ses nombreuses mosaïques, ses revêtements en céramique, boiseries, vitraux, faux marbres et peintures, ou encore son minaret surmontant l'ancienne salle de billard. Le jardin, conçu par Luizet et Barret entre 1901 et 1910, compte des fabriques, fontaines et sculptures. La maison du gardien, les écuries et l'orangerie sont construites en pans de bois avec un style plus traditionnel.

### 3) Enjeux de protection : justification du périmètre délimité des abords

La proposition du PDA s'appuie sur l'analyse suivante des réalités du terrain :

Les abords des monuments sont entourés d'un écrin paysager traversé par le ruisseau de Vernières. En effet, situés à l'aplomb des balmes du Rhône, les monuments sont entourés de champs à haies bocagères, et de terrains arborés à vocation naturelle. La majeure partie du périmètre, classée en zone « N » au PLU-H, présente de nombreux EVV et EBC, et les zones urbanisées sont des « zones de valorisation du paysage, du patrimoine et de prévention des risques » où la constructibilité est limitée et l'évolution maîtrisée.

Outre le centre bourg, visible au cadastre napoléonien, Irigny reste très peu construite jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, et se caractérise notamment par ses nombreuses maisons de maîtres édifiées de la Renaissance au XIX<sup>e</sup> siècle. Trois de ces maisons, au sud des monuments sont intégrées au périmètre du fait de leur intérêt historique : typiques des domaines des champs, elles sont entourées de parcs arborés, sont implantées sur le coteau ou à mi-coteau, et proposent ainsi des vues remarquables sur le Rhône. La croix de chemin est également entourée du domaine Saint-Antoine de facture modeste, mais qui présente un grand mur d'enceinte et un parc arboré, et d'une maison des champs datant du XIV<sup>e</sup> siècle remaniée en gentilhommière au XX<sup>e</sup> siècle.

Les maisons implantées le long de la départementale, ainsi que les parcelles arborées en contact direct, constituent la limite est du périmètre puisqu'elles constituent l'écrin proche de la croix et de la villa, et suivent les tracés anciens de la morphologie urbaine. Par ailleurs, une maison et des murs anciens présentent une valeur patrimoniale à conserver.

Au nord du périmètre, sont intégrés un ensemble de maisons et murs anciens, ainsi qu'un boisé dense, du fait de leur intérêt patrimonial et paysager. Par ailleurs, au nord-ouest, le périmètre inclut le domaine ancien dit « Château de la Combe », qui comprend un portail, un mur d'enceinte et des boisements remarquables.

Les petites barres de collectifs en R+4 à R+5 en haut de la balme au nord, et les petits collectifs et pavillons à l'ouest, sont exclus du périmètre puisqu'ils sont caractéristiques de formes urbaines récentes, moins organisées – avec les habitations en milieu de parcelles ou des collectifs implantés sur des macro-lots – sans lien historique, urbain et paysager avec la forme urbaine historique des monuments.

Fait à Lyon, le 17 février 2020.

L'architecte des bâtiments de France,



Christophe MARGUERON

## PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS (PDA) DES MONUMENTS HISTORIQUES

### CROIX DE CHEMIN

4 route de Vernaison

69 100 IRIGNY

(Monument historique classé par arrêté du 22 juin 1928)

### VILLA BAGATELLE ET SON JARDIN

70 rue des Sélettees et 56 côte Carmagnac

69 100 IRIGNY

(Monument historique inscrit par arrêté du 20 novembre 2009)

## PROJET DE TRACÉ DU PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES



### LEGENDE

#### Projets de PDA

Abords MH

#### PÉRIMÈTRES DES 500 MÈTRES

PÉRIMÈTRE MH

#### Immeubles classés ou inscrits

En instance de classement

Partiellement inscrit

Inscrit

Partiellement Inscrit-Classé

Partiellement classé

Classé

Par défaut

Localisation du monument concerné

Direction régionale des affaires culturelles

unité départementale de l'architecture et du patrimoine

du Rhône et de la Métropole de Lyon

